



ASSEMBLÉE DU 2019-06-17

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 17 juin 2019, à 19h30, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

Note au procès-verbal:

Le lieutenant de la Sûreté du Québec, Pascal Rochon, présente les 4 cadets pour la saison estivale. Il s'agit de Marylise Gauthier, Jezabelle Beauclair, Vincent Poudrier et Yohan Coursol.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Madame la mairesse, Francine Fortin, Madame la conseillère; Madeleine Lefebvre, Messieurs les conseillers; Marc Gaudreau, Sonny Constantineau, Maurice Richard et Philippe Laramée, formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, sont également présents, Dinah Ménard, trésorière/greffière par intérim et la directrice générale Karine Alie Gagnon.

Est absente: Sophie Beaudoin, conseillère

RÉSOLUTION NO 2019-06-084 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par la conseillère Sophie Beaudoin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2019-06-085 Adoption du procès-verbal du 21 mai 2019.

Il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 21 mai 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2019-06-17

PAROLE AU PUBLIC,

M. Jean-Guy Gauvreau, demeurant au 233 rue Nault, demande aux membres du conseil si une solution a été trouvée pour régler son problème d'eau qui s'accumule dans son entrée. Il a été visité par le directeur des travaux publics. Il a été suggéré par ce dernier d'ajouter 6 pouces de gravier dans son entrée. M. Gauvreau n'est pas en accord avec cette solution puisque sa maison est plus basse que la rue suite au rehaussement de cette dernière durant les années précédentes. M. Gauvreau réitère sa demande d'avoir un nouveau trou d'homme.

Le directeur des travaux publics l'a informé que sa demande devra être discutée au comité des travaux publics.

La mairesse explique à M. Gauvreau que le comité des travaux publics n'a pas encore eu lieu, mais dès qu'il y aura un développement concernant son dossier, il sera contacté.

Mme Denise Turpin, demeurant au 49 rue Principale Nord, a subi les inconvénients de la crue des eaux printanières 2019. Elle informe les membres du conseil que les trous d'homme situés derrière sa maison sur les rues Ethier et McLaughlin sont plus bas que la rue. Par le fait même, lorsque les eaux de la rivière montent, cette eau déborde des trous d'homme et les résidents de ce secteur ont des infiltrations d'eau dans leur sous-sol.

La mairesse mentionne que les données des réseaux d'égouts et sanitaires sont très techniques. La Ville fera une analyse de la crue des eaux et fera un constat afin de savoir si des choses peuvent être améliorées afin de diminuer les impacts si ça se reproduit.

Mme Turpin mentionne qu'il y a encore des voyages de sable dans la rue.

La mairesse confirme que les employés vont s'en occuper très bientôt.

RÉSOLUTION NO 2019-06-086 Pour autoriser les signatures du bail concernant la gestion du casse-croûte du Centre Sportif Gino Odjick.

CONSIDÉRANT le bail pour la gestion du casse-croûte du Centre Sportif Gino Odjick avec Madame Rachel Riel pour une période de cinq (5) ans se terminant le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désire renouveler le bail pour une période de deux (2) années aux mêmes conditions sauf pour le montant mensuel de location, et ce, jusqu'au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE Madame Riel accepte de renouveler ledit bail pour une période de 2 ans;

ASSEMBLÉE DU 2019-06-17

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents de renouveler le bail concernant la gestion du casse-croûte du Centre Sportif Gino Odjick avec Madame Rachel Riel, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021;

ET QUE

la mairesse Francine Fortin et la greffière par intérim Dinah Ménard soient autorisées à signer ledit bail, lequel faisant partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2019-06-087 Pour autoriser la signature d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE

le conseil de la Ville de Maniwaki autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

ASSEMBLÉE DU 2019-06-17

QUE

Madame Dinah Ménard, trésorière, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2019-06-088 Pour autoriser la signature d'un contrat de balayage mécanique avec le Ministère des Transports du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec offre d'exécuter le contrat de balayage mécanique de la Route 105 et 107, située sur le territoire de la Ville de Maniwaki au montant de 3 000.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki accepte de signer le contrat de balayage mécanique avec le Ministère des Transports du Québec portant le numéro 8912-FB-028;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser Dinah Ménard trésorière/greffière par intérim à signer le contrat au montant de 3 000.00 \$ et portant le numéro 8912-FB-028, entre la Ville de Maniwaki et le Ministère des Transports du Québec, pour l'année 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2019-06-089 Pour autoriser la signature d'un contrat de nettoyage de regards et puisards avec le Ministère des Transports du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec offre d'exécuter le contrat de nettoyage de regards et puisards de la Route 105 et 107, située sur le territoire de la Ville de Maniwaki au montant de 2 490.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki accepte de signer le contrat de nettoyage avec le Ministère des Transports du Québec portant le numéro 8912-FB-023;

ASSEMBLÉE DU 2019-06-17

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser Dinah Ménard trésorière/greffière par intérim à signer le contrat au montant de 2 490.00 \$ et portant le numéro 8912-FB-023, entre la Ville de Maniwaki et le Ministère des Transports du Québec, pour l'année 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2019-06-090 Pour nommer une greffière et autoriser la signature du contrat de travail.

CONSIDÉRANT la fin du congé sans solde du greffier, M. John-David McFaul, le 4 juin 2019 et que ce dernier ne réintègre pas ce poste à la Ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki se doit d'avoir un greffier;

CONSIDÉRANT QUE Madame Louise Pelletier accepte le poste de greffière et entrera en poste le 8 juillet 2019;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil accepte la nomination de Madame Louise Pelletier au poste de greffière et autorise la mairesse, Francine Fortin et la directrice générale, Karine Alie Gagnon, à signer ledit contrat. Le contrat faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2019-06-091 Pour payer les comptes fournisseurs du mois mai 2019.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes fournisseurs pour les activités financières pour le mois de mai 2019 s'élève à 901 722,95 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

ASSEMBLÉE DU 2019-06-17

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes fournisseurs ci-haut mentionnés, pour un montant de 901 722.95 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2019-06-092 Pour payer les services de la Sûreté du Québec.

CONSIDÉRANT QUE suite aux recommandations du ministère de la Sécurité publique, le territoire de la Ville de Maniwaki est desservi par la Sûreté du Québec depuis le 18 novembre 1993;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation en vigueur, la Ville de Maniwaki doit payer, pour la période de 2019, la somme de 272 480 \$ payable en deux versements, soit 136 240 \$ le 30 juin 2019 et 136 240 \$ le 31 octobre 2019;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière, à effectuer les versements à l'ordre du ministre des Finances aux échéances ci-haut énumérées;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés au poste budgétaire n° 02-210-00-431.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2019-06-093 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h55.

ADOPTÉE

Francine Fortin, mairesse

Dinah Ménard, trésorière/greffière
par intérim